



PROJET « ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES DE LA MONTAGNE A LA MER/ EBA »

TERMES DE RÉFÉRENCE

Augmentation de la capacité résiliente des écosystèmes de Haut Madeleine et de Loiseau par le renforcement de l'Agroforesterie à base de cacao/café

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet d'Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants communément appelé ABE (Adaptation Basée sur les Ecosystèmes) est un projet financé par le GEF (Fond Global de l'Environnement) et exécuté par le MDE (Ministère de l'Environnement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) de concert avec des partenaires privilégiés. Avec comme territoire d'intervention :

- Le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-Est du pays,
- Le complexe des Baradères-Cayemites dans les Nippes et Grand'Anse,
- Le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitres localisé dans le Sud-Est du pays ;

Le projet ABE s'articule autour de deux principales composantes :

1. Le renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, et la valorisation et la conservation des ressources naturelles.

2. Le renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines axé sur une exploitation raisonnée.

En prenant en compte les interactions entre les activités de la ligne de crête au récif, le projet ABE cherche à réduire, tout en conservant la biodiversité menacée dans les bassins versants et les zones côtières et marines, la vulnérabilité des populations pauvres des zones d'intervention aux effets du changement climatique. Ce projet est développé sur la base des axes suivants :

- Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
- Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
- Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
- Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées.
- Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine ;

Une approche holistique qui prend en compte les réalités des communautés du PN3B et celles des bassins versants Grande Rivière du Nord, Marion, Trou du Nord et Jassa peut permettre d'atteindre les résultats susmentionnés. En effet, la pression sur les ressources naturelles en amont des bassins versants met en péril leur capacité résiliente et en même temps fragilise la biodiversité rémanente des zones du littoral. Les cultures sarclées en pentes raides ne sont pas sans conséquence sur la turbidité des rivières et sur la diminution de la qualité des habitats estuariens. Il va sans dire que l'adoption à grande échelle des bonnes pratiques agricoles peut réduire substantiellement les impacts des activités de l'amont sur les aires protégées en aval.

Le système agroforestier est très adapté au contexte haïtien. I s'agit d'un mode de culture associant des plantes ligneuses (arbres) pérennes en interaction écologique ou économique avec des cultures saisonnières ou d'élevage. Elle se place à l'interface des questions d'agriculture, d'environnement et d'économie sociale. Dans les exploitations agricoles, l'agroforesterie permet de diversifier la production aux fins d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales. La promotion et l'adoption d'un tel système de culture à base de caféier

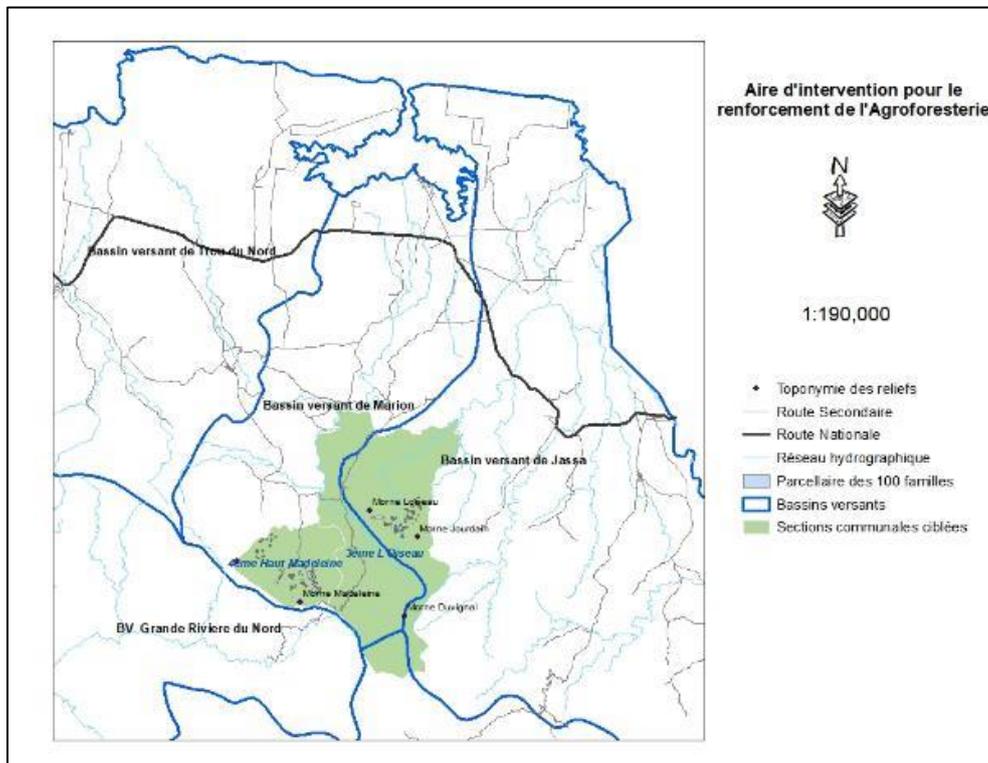
et de cacaoyer en amont du bassin versant de Marion réduira la sédimentation de la baie de Fort Liberté et l'ouvrage hydroélectrique en construction sur la rivière principale de ce bassin versant. De plus, l'introduction de ces filières dans les sections communales de Loiseau et de Haut-Madeleine favorisera un haut niveau de productivité dans les exploitations agricoles tout en maintenant la biodiversité. En ce sens, le projet AbE souhaite recruter un prestataire à même de conduire cette mission dans les deux sections communales précitées.

II. Objectifs

Renforcer la résilience des communautés de Loiseau et de Haut-Madeleine face aux aléas climatiques par la mise en place d'un système agro forestier qui favorise la mise en valeur de la culture du cacao et du café. Sur la base d'un diagnostic du profil climatique, des activités clés seront mise en œuvre incluant le développement d'un système d'agroforesterie sur 25 ha.

III. ZONE D'INTERVENTION

L'activité sera réalisée dans la commune de Fort-Liberté et concentrée précisément dans deux sections communales (Loiseau et Haut-Madeleine).



IV. MANDAT DU PRESTATAIRE

4.1. Mandat général

En tenant du document de diagnostic qui existe, le prestataire identifiera de manière participative des technologies innovantes en termes de diversification et de structuration des différentes composantes pour améliorer les performances du système agro forestier à base de cacaoyer et de caféiers ; il permet la structuration de la gestion de l'ombrage en relation avec la santé des sols et la mise au point des méthodes de lutte intégrée contre les maladies émergentes efficaces et durables, peu contraignantes sur les plans économique et environnemental ; il accompagnera les 100 familles préalablement identifiées (50 familles par sections communales) dans l'adoption de système agroforestier à base de cacaoyer/ caféier dans leur parcelle.

4.2- Tâches spécifiques

Spécifiquement, le travail qui sera réalisé par le prestataire comportera les phases non séquentielles suivantes :

Activité 1 : Diagnostic agro-écologique du système agro forestier et réalisation d'une évaluation des filières cacaoyère et caféière

Le prestataire de service fera une présentation de la production des cultures du café et du cacao dans la zone : nombre d'hectares cultivées, nombre de producteur, rendement annuel, cartographie des zones de production, recommandations. Il sera aussi question dans cette activité d'identifier les contraintes agronomiques et écologiques qui limitent la production des systèmes agro forestiers à base de café et de cacao. Cette caractérisation va nous permettre de voir quels sont les facteurs limitant à la production des systèmes à base de cacaoyer et/ou de caféier traditionnels car certaines pratiques leur sont dommageables (ex : densité des espèces associées aux cacaoyers et caféiers ou densités des cacaoyers et caféiers qui sont parfois très fortes, complémentarité écologique ou allopathie entre les différentes composantes de ces systèmes). A partir des résultats, on sera en mesure de proposer aux différents acteurs de ces filières des solutions adaptées pour améliorer les performances de ces systèmes agro forestiers.

Activité 2 : Diagnostic socio-économique des systèmes agro forestiers des deux sections communales

Il s'agira d'identifier, comme dans le cas précédent, les contraintes socioéconomiques qui limitent la production des systèmes agro forestiers (cacaoyer, caféier). Dans le cadre de cette activité, il procédera à la caractérisation et l'évaluation de la durabilité socio-économique des

systèmes agro forestiers à base de cacaoyer et de caféiers traditionnels et innovants. Ces systèmes agro forestiers occupent en effet une place importante dans le revenu des exploitations familiales agricoles et leur dynamique au cours du temps sera étudiée selon une approche synchronisée mise en œuvre dans un réseau d'exploitations agricoles. Des entretiens et des enquêtes spécifiques permettront de préciser les stratégies des agriculteurs et les performances économiques actuelles des exploitations. L'accent sera mis sur les performances des systèmes agro forestiers traditionnels en les restituant au sein de ces exploitations pour identifier les contraintes des agriculteurs (main d'œuvre, maîtrise technique, etc.) et ensuite identifier les marges de manœuvre dont disposent les agriculteurs pour améliorer les performances de ces systèmes.

Activité 3 : Proposition et validation par les différents acteurs d'un système d'agroforesterie selon les vulnérabilités climatiques et socio-économique de la région

Par des focus groupe, analyses de l'environnement et histoire de la zone, le consultant fera une étude comparative entre les systèmes agroforestiers à base de cacao et de café. Le choix sera arrêté sur le système qui conviendra le mieux aux conditions du milieu.

Le consultant devra réaliser une restitution des trois premières activités. A cette restitution prendront part des représentants d'OCB, des élus locaux, des représentants du MDE et du MARNDR et des représentants du projet AbE.

Activité 4 : Production des plantules, suivant le système d'agroforesterie validé, suivi de la transplantation de ces plantules

L'impact des espèces végétales associées au cacaoyer et aux caféiers sur les conditions d'ensoleillement (gestion de l'ombrage) des plantations sera évalué. Il sera aussi envisagé l'introduction raisonnée dans les systèmes existant des essences indigènes d'intérêt socioéconomique et écologique sur la base des savoirs locaux.

Le prestataire devra :

- Faire l'acquisition de matériel et de fournitures de pépinière pour les arbres/cultures provisoires et permanents.
- Etablir des pépinières
- Préparer les parcelles pour les plantations des plantules /cultures provisoires et permanentes
- Mettre en place les plantules /cultures provisoires et permanentes.

- Réaliser le suivi des taux de survie des plantations dans les parcelles des 100 familles

Les quantités à prendre en compte sont :

Descriptions	Spécificités	Quantité
Arbres permanents	Sucrin, avocatiers, manguier, Arbre véritable, corossolier, agrume, sarman, gliricidia, cèdre,... Hauteur des plantules : 40-50 cm	3 000 plantules
Arbres provisoires	Bananes, Pois congo, papaye, ricin.....	16 000 unités
Autres cultures (céréales, légumineuse)	Haricot, pois de souche, maïs, etc.	500 marmites
Butte d'igname	Variété en fonction des préférences de la région	2 000
Plantules de cacao	Variétés sélectionnées par AYITIKA Hauteur de plantules : 40-60cm	28 000 plantules

Activité 5 : Mise à jour de la base de données géoréférencée existante

Le parcellaire des 100 familles sera mis à jour. Les informations chiffrées sur l'accompagnement seront insérés dans le SIG. Les parcelles des nouvelles familles sélectionnées, le cas échéant, seront également cartographiées.

Activité 6 : Production d'un jeu de guides de bonnes pratiques en agroforesterie

Réaliser des séances de formation en Gestion de pépinière, en plantation d'arbres, agronomie du cacaoyer, gestion de la parcelle et de la fertilité.

V- METHODOLOGIE :

Le prestataire soumettra un document de projet détaillé incluant une description des outils, techniques et méthodes appropriées pour la réalisation des activités reliées à chaque produit. Il présentera un chronogramme d'activités détaillées, logiques et cohérentes. Il présentera les étapes à suivre pour l'obtention de chaque produit, ainsi que les outils appropriés pour permettre une grande implication des principaux partenaires (associations d'agriculteurs, collectivités territoriales, etc.) à toutes les phases de réalisation des activités. Il identifiera des indicateurs permettant de suivre l'évolution des activités vers les résultats escomptés. Il devra aussi adopter une approche agricole respectueuse de l'environnement. Il présentera le budget nécessaire à l'exécution des activités programmées.

Les travaux seront réalisés d'un commun accord entre le prestataire de service, les autorités locales, les bureaux départementaux du MDE et du MARNDR, les organisations

communautaires de base en s'assurant de valoriser les synergies avec les autres projets de la région qui ont des points communs avec le projet ABE.

VI- DUREE

La prestation s'étendra sur une période de 7mois.

VII- PROFIL DU PRESTATAIRE DE SERVICES ET DE SON PERSONNEL

7.1 Profil du Prestataire de service

Le prestataire de service peut être une firme, une ONG nationale ou locale, une OCB démontrant une expertise avérée dans l'agroforesterie et/ou travaillant dans la zone actuellement dans le domaine de l'agro foresterie.

7.2 Profil du personnel

Le prestataire de services inclura dans son document le profil de l'équipe technique (personnel) compétent pour l'exécution de son mandat. Toute fois son personnel clé devra comprendre :

- ✓ Un Chef de mission : Agronome sénior ; ayant au moins 10 ans d'expérience de terrain ; avoir participé dans 3 missions similaires (agroforesterie).
- ✓ Un Spécialiste en ressources naturelles/phytotechnie : Agronome de formation ; ayant au moins 5 ans d'expérience de terrain ; avoir participé dans 3 missions similaires (agroforesterie).
- ✓ Un Spécialiste en SIG, ayant au moins 2 ans d'expérience de terrain ; avoir participé dans 2 missions similaires (base de données).

NB. - Dans un souci de garantir une bonne appropriation du projet et surtout de permettre aux universités nationales de développer des expertises en lien avec le sujet, le prestataire inclura dans son plan de travail et plan d'utilisation des ressources, les services de trois (3) stagiaires (étudiant finissant) qui seront recommandés par la direction du projet ABE.

VIII- LIVRABLES

Le prestataire de service devra soumettre les livrables suivants :

1. Rapport de réalisation des activités 1, 2, 3. Ce rapport devra être soumis dans un délai d'un mois à compter de la date de signature du contrat ;
2. Rapport de réalisation de l'activité 4. Ce rapport devra être soumis dans un délai de 5 mois à compter de la date de signature du contrat.
3. Rapport de réalisation des activités 5 et 6. Ce rapport devra être soumis dans un délai de 7 mois à compter de la date de signature du contrat.

IX- CALENDRIER DES LIVRABLES ET MODALITES DE PAIEMENT

En tenant compte de la durée de la prestation qui est de douze mois, le prestataire proposera : un calendrier d'exécution des activités présentant les différentes phases de réalisation de l'action ainsi que le calendrier des livrables et un plan de décaissement en lien avec les différents produits à livrer.

X- MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués de la manière suivante :

Livrables	Echéance de soumission	Modalités de Paiement
Rapport de réalisation de l'activité 1, 2, 3	4 semaines après la signature du contrat	40% après approbation du livrable
Rapport de réalisation de l'activité 4	5 mois à compter de la date de signature du contrat	40% après approbation du livrable
Rapport final de réalisation des toutes activités à 100%.	7 mois à compter de la date de signature du contrat	20 % après approbation du livrable